



RCS : MELUN

Code greffe : 7702

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de MELUN atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2005 B 00132

Numéro SIREN : 480 831 445

Nom ou dénomination : A.J. FUNERAIRE

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2017 sous le numéro de dépôt 3286



N° 10937*18

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

1

BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 - SD 2016

Désignation de l'entreprise : <u>SARL AJ FUNERAIRES</u>		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* <u>12</u>	
Adresse de l'entreprise <u>Centre Commercial Plein Ciel 77350 LE MEE SUR SEINE</u>		Durée de l'exercice précédent* <u>12</u>	
Numéro SIRET* <u>48083144500014</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N clos le, <u>30/09/2016</u>	
		Brut 1	Amortissements, provisions 2
		Net 3	
Capital souscrit non appelé (I)		AA	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB	AC
	Frais de développement*	CX	CQ
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG
	Fonds commercial (1)	AH	AI
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM
	Terrains	AN	AO
	Constructions	AP	AQ
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS
	Autres immobilisations corporelles	AT	AU
Immobilisations en cours	AV	AW	
Avances et acomptes	AX	AY	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT
	Autres participations	CU	CV
	Créances rattachées à des participations	BB	BC
	Autres titres immobilisés	BD	BE
	Prêts	BF	BG
	Autres immobilisations financières*	BH	BI
TOTAL (II)		BJ	BK
STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL	BM
	En cours de production de biens	BN	BO
	En cours de production de services	BP	BQ
	Produits intermédiaires et finis	BR	BS
	Marchandises	BT	BU
ACTIF CIRCULANT	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW
	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	BY
	Autres créances (3)	BZ	CA
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE
	Disponibilités	CF	CG
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	CI
	TOTAL (III)	CJ	CK
	Frais d'émission d'emprunt à évaluer (IV)	CW	
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM	
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN	
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	1A
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes:	CP
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :	Créances :

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		SARL AJ FUNERAIRE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 10 000)	DA			10 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD			1 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG			29 877
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI			16 497
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)				DL
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)				DO	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)				DR	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX			68 837
	Dettes fiscales et sociales	DY			33 713
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA			63 420
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)				EC	165 970
(V)				ED	
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)				EE	223 343
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	ID			
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	IE			
	(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EF			
				EG	165 970
				EH	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : SARL AJ FUNERAIRE				Exercice N		Néant ☐ *		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens * services *	FD		FE		FF		
		FG	332 086	FH		FI	332 086	
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	332 086	FK		FL	332 086	
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres Produits (1) (11)					FQ	688	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	332 773
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT	1 260	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	265 618	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 373	
	Salaires et traitements *					FY	32 971	
	Charges sociales (10)					FZ	14 115	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements *			GA	136	
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC			
		Pour risques et charges : dotations aux provisions			GD			
	Autres charges (12)					GE	40	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	315 511
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	17 262
Opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée * (III)					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré * (IV)					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ		
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	5	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	5	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	-5	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	17 258	

Désignation de l'entreprise <u>SARL AJ FUNERAIRE</u>		Néant ☐ *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	2 256
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	2 256
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	90
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	90
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	2 166
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 927
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	335 029
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	318 533
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	16 497
RENVois	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	1G	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	1H	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(9) Dont transferts de charges	1K	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	HX	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9	A3	
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
BALANCE 30/09/2016 Pénal.amendes fisc et pénal.		90	
PROVISION CFE 2014 NON ANNULE Prod.s/exercice antérieur			931
Prod.except.s/opérat.gestion extinction passif 2012.2013			1 325
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Ces comptes annuels ont été établis le 08/12/2016.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2016 ont été établis conformément au règlement de l'ANC N°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Immobilisations corporelles**Option de traitement des charges financières :**

L'entité n'est pas concernée (option non prise).

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilisation ou de la durée d'usage prévue :

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

Du 01/10/2015 au 30/09/2016

Immobilisations financières**Stocks**

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

1 ER EXEMPLAIRE DESTINE A L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL AJ FUNERAIRE										Néant ☐ *		
CADRE A		IMMOBILISATIONS				Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
						1		Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
								2		3		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		KD	990	KE		KF	
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre		[Dont Composants]	L9		KJ		KK		KL	
		Sur sol d'autrui		[Dont Composants]	M1		KM		KN		KO	
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		[Dont Composants]	M2		KP		KQ		KR	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels		[Dont Composants]	M3		KS		KT		KU	
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV	10 106	KW		KX		
		Matériel de transport *				KY	5 978	KZ		LA		
		Matériel de bureau et mobilier informatique				LB	1 320	LC		LD		
	Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ	
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	
	TOTAL III						LN	17 405	LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T
Autres participations						8U		8V		8W		
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières						1T		1U		1V	123	
TOTAL IV						LQ		LR		LS	123	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						OG	18 395	OH		OJ	123	
CADRE B		IMMOBILISATIONS				Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
						par virements de poste à poste		3		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
						1		2		4		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement				TOTAL I		IN		CØ		DØ	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles				TOTAL II		IO		LV		LW	990
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencts et am. des constructions			IS		MG		MH		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		MK		ML	
		Inst. gales., agencts, aménagements divers			IU		MM		MN	10 106	MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MQ	5 978	MR	
		Matériel de bureau et mobilier informatique			IW		MS		MT	1 320	MU	
	Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MW		MX		
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA	
	Avances et acomptes						NC		ND		NE	
	TOTAL III						NG		NH	17 405	NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7
Autres participations						IØ		ØX		ØY		
Autres titres immobilisés						11		2B		2C		
Prêts et autres immobilisations financières						12		2E		2F	123	
TOTAL IV						13		NJ		NK	123	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK		ØL	18 518	ØM

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032



N° 10171*15

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts.)

5 bis

**TABLEAU DES ÉCARTS DE RÉÉVALUATION
SUR IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES**

DGFIP N° 2054 bis - SD 2016

Exercice N clos le 30/09/2016

Les entreprises ayant pratiqué la **réévaluation légale** de leurs **immobilisations amortissables** (art. 238 bis J du CGI) doivent joindre ce tableau à leur déclaration jusqu'à (et y compris) l'exercice au cours duquel la provision spéciale (col.6) devient nulle.

Désignation de l'entreprise : SARL AJ FUNERAIRE

Néant ☒ *

CADRE A	Détermination du montant des écarts (col.1 - col.2) (1)		Utilisation de la marge supplémentaire d'amortissement			Montant de la provision spéciale à la fin de l'exercice [(col.1 - col.2) - col.5 (5)] 6
	Augmentation du montant brut des immobilisations 1	Augmentation du montant des amortissements 2	Au cours de l'exercice		Montant cumulé à la fin de l'exercice (4) 5	
			Montant des suppléments d'amortissement (2) 3	Fraction résiduelle correspondant aux éléments cédés (3) 4		
1 Concessions, brevets et droits similaires						
2 Fonds commercial						
3 Terrains						
4 Constructions						
5 Installations techniques mat. et out. industriels						
6 Autres immobilisations corporelles						
7 Immobilisations en cours						
8 Participations						
9 Autres titres immobilisés						
10 TOTAUX						

(1) Les augmentations du montant brut et des amortissements à inscrire respectivement aux colonnes 1 et 2 sont celles qui ont été apportées au montant des immobilisations amortissables réévaluées dans les conditions définies à l'article 238 bis J du code général des impôts et figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.
Le montant des écarts est obtenu en soustrayant des montants portés colonne 1, ceux portés colonne 2.

(2) Porter dans cette colonne le supplément de dotation de l'exercice aux comptes d'amortissement (compte de résultat) consécutif à la réévaluation.

(3) Cette colonne ne concerne que les immobilisations réévaluées cédées au cours de l'exercice. Il convient d'y reporter, l'année de la cession de l'élément, le solde non utilisé de la marge supplémentaire d'amortissement.

(4) Ce montant comprend :
a) le montant total des sommes portées aux colonnes 3 et 4;
b) le montant cumulé à la fin de l'exercice précédent, dans la mesure où ce montant correspond à des éléments figurant à l'actif de l'entreprise au début de l'exercice.

(5) Le montant total de la provision spéciale en fin d'exercice est à reporter au passif du bilan (tableau n° 2051) à la ligne "Provisions réglementées".

CADRE B**DÉFICITS REPORTABLES AU 31 DÉCEMBRE 1976 IMPUTÉS SUR LA PROVISION SPÉCIALE AU POINT DE VUE FISCAL**

1 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE AU DÉBUT DE L'EXERCICE.....
2 - FRACTION RATTACHÉE AU RÉSULTAT DE L'EXERCICE..... -
3 - FRACTION INCLUSE DANS LA PROVISION SPÉCIALE EN FIN D'EXERCICE..... =

Le cadre B est servi par les seules entreprises qui ont imputé leurs déficits fiscalement reportables au 31 décembre sur la provision spéciale.

Il est rappelé que cette imputation est purement fiscale et ne modifie pas les montants de la provision spéciale figurant au bilan : de même, les entreprises en cause continuent à réintégrer chaque année dans leur résultat comptable le supplément d'amortissement consécutif à la réévaluation.

Ligne 2, inscrire la partie de ce déficit incluse chaque année dans les montants portés aux colonnes 3 et 4 du cadre A. Cette partie est obtenue en multipliant les montants portés aux colonnes 3 et 4 par une fraction dont les éléments sont fixés au moment de l'imputation, le numérateur étant le montant du déficit imputé et le dénominateur celui de la provision.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2032

EXEMPLAIRE DESTINÉ À L'ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

Désignation de l'entreprise SARL AJ FUNERAIRE

Néant ☐ *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles TOTAL II		PE	990	PF		PG		PH	990
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ		QA		QB		QC	
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	9 734	QE	136	QF		QG	9 869
	Matériel de transport	QH	5 978	QI		QJ		QK	5 978
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	1 320	QM		QN		QO	1 320
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		QU	17 032	QV	136	QW		QX	17 168
TOTAL GENERAL (I + II + III)		ØN	18 022	ØP	136	ØQ		ØR	18 158

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilités amortissables	DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel	
Frais établissements TOTAL I	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6
Autres Immob. incorporelles TOTAL II	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8
Constructions	Sur sol propre	R1	R2	R3	R4	R5	R6
	Sur sol d' autrui	R7	R8	S1	S2	S3	S4
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	T1	T2
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9
TOTAL III	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8
Frais d'acquisition de titres de participations TOTAL IV	NL			NM			NO
Total général (I + II + III + IV)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW	Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY	Total général non ventilé (NW-NY)		NZ

CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *

Montant net au début de l'exercice

Augmentations

Dotations de l'exercice aux amortissements

Montant net à la fin de l'exercice

Frais d'émission d'emprunt à évaluer

Z9

Z8

Primes de remboursement des obligations

SP

SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise SARL AJ FUNERAIRE

Néant ☒ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4	
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers	3T	TA	TB	TC	
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II)	3U	TD	TE	TF	
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI	
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6	
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM	
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR	
TOTAL I		3Z	TS	TT	TU	
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D	
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H	
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S	
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y	
TOTAL II		5Z	TV	TW	TX	
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations	- incorporelles	6A	6B	6C	6D
		- corporelles	6E	6F	6G	6H
		- Titres mis en équivalence	Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		- titres de participation	9U	9V	9W	9X
		- autres immobilisations financières (1) *	Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours		6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients		6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1)*		6X	6Y	6Z	7A
TOTAL III		7B	TY	TZ	UA	
TOTAL GENERAL (I + II + III)		7C	UB	UC	UD	
Dont dotations et reprises		- d'exploitation	UE	UF		
		- financières	UG	UH		
		- exceptionnelles	UJ	UK		
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.					10	

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES ET
DES DETTES A LA CLÔTURE DE L' EXERCICE*

Désignation de l' entreprise : SARL AJ FUNERAIRE

Néant ☐ *

1er EXEMPLAIRE DESTINE A L' ADMINISTRATION

Copyright Groupe ISA (2016) ISACOMPTA

CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'un an 3			
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN					
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US					
	Autres immobilisations financières	UT	123	UV		UW	123				
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA									
	Autres créances clients	UX	98 443		98 443						
	Créance représentative de titres prêtés ou remis en garantie* (Provision pour dépréciation antérieurement constituée* UO)	ZI									
	Personnel et comptes rattachés	UY									
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ									
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM								
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	14 595		14 595					
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN								
		Divers	VP								
	Groupe et associés (2)	VC									
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR	2 489		2 489						
	Charges constatées d'avance	VS	6 237		6 237						
TOTAUX		VT	121 887	VU	121 764	VV	123				
RENOIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD									
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE									
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF									
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1		A 1 an au plus 2		A plus d'1 an et 5 ans au plus 3		A plus de 5 ans 4	
Emprunts obligataires convertibles (1)		7Y									
Autres emprunts obligataires (1)		7Z									
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG									
	à plus d'1 an à l'origine	VH									
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)		8A									
Fournisseurs et comptes rattachés		8B	68 837		68 837						
Personnel et comptes rattachés		8C	5 060		5 060						
Sécurité sociale et autres organismes sociaux		8D	7 334		7 334						
Etat et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E	2 927		2 927						
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW	17 636		17 636						
	Obligations cautionnées	VX									
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	757		757						
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		8J									
Groupe et associés (2)		VI									
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)		8K	63 420		63 420						
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie *		ZZ									
Produits constatés d'avance		8L									
TOTAUX		VY	165 970	VZ	165 970						
RENOIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL						
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK		* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032							

A.J. FUNERAIRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros

Siège Social : Centre Commercial Plein Ciel

Route de Corbeil

(77350) LE MEE SUR SEINE

480 831 445 RCS MELUN

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE EN DATE DU 13 FEVRIER 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, approuvant la proposition de la gérance, décide d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016 et s'élevant à 2.742,62 Euros au compte « autres réserves » qui passe ainsi de 29.876,51 Euros à 32.619,13 Euros.

L'assemblée générale prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Copie Certifiée Conforme :



Jean-François ALLAIN

A.J. FUNERAIRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros

Siège Social : Centre Commercial Plein Ciel

Route de Corbeil

(77350) LE MEE SUR SEINE

480 831 445 RCS MELUN

RAPPORT SPECIAL DE LA GERANCE **EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 13 FEVRIER 2017**

Chers Associés,

Conformément aux dispositions de l'article L. 223-19 du Code de commerce sur les sociétés commerciales, nous devons vous présenter un rapport sur :

- les conventions intervenues directement ou par personne interposée entre la société et l'un des gérants ou associés ;
- les conventions passées avec une société dont un associé, indéfiniment responsable, gérant, administrateur, directeur général, membre du directoire ou membre du conseil de surveillance, est simultanément gérant ou associé de votre société.

En ce qui concerne notre société, nous vous signalons, dans le cadre de ces dispositions :

- qu'il a été alloué à Monsieur Jean-François ALLAIN, gérant associé, une rémunération brute globale de 27.911 Euros pour l'exercice social écoulé clos le 30 Septembre 2016 ;
- que la « SCI SOPHIE », dont Madame Martine CHAHBAZIAN assume les fonctions de gérante, a facturé à notre société des loyers pour un montant hors taxes de 6.000 Euros pour l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016 ;

Nous vous demandons, conformément à la loi, de bien vouloir approuver le rapport spécial qui vous est présenté par votre gérant.

LA GERANCE

C

✓

A.J. FUNERAIRE

Société à Responsabilité Limitée au capital de 10.000 Euros

Siège Social : Centre Commercial Plein Ciel

Route de Corbeil

(77350) LE MEE SUR SEINE

480 831 445 RCS MELUN



ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE **EN DATE DU 13 FEVRIER 2017**

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS **DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2016**

Chers Associés,

Nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, en application des statuts et des dispositions du Livre deuxième du Code de commerce, pour vous rendre compte de l'activité de la société au cours de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016, des résultats de cette activité et des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes dudit exercice.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents prévus par la réglementation en vigueur vous ont été communiqués et tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE

Il n'y a pas eu de faits marquants au niveau de l'activité sociale au cours de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016.

SITUATION DE LA SOCIETE A LA DATE DU PRESENT RAPPORT

A ce jour, la situation de notre société est à peu près la même que celle au 30 Septembre 2016.

ACTIVITES EN MATIERE DE RECHERCHE ET DE DEVELOPPEMENT

Nous vous informons que notre société n'a pas eu d'activités en matière de recherche et de développement au cours de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016.

PERSPECTIVES D'AVENIR

Nous mettons tout en œuvre afin de pérenniser l'exploitation et d'améliorer nos résultats.

PRISES DE PARTICIPATION

Nous vous informons que notre société n'a pris, au cours de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016, aucune participation dans des sociétés françaises ou étrangères.

RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

Au titre de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016 :

. le chiffre d'affaires hors taxes s'est élevé à 332.086 Euros contre 264.024 Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015, soit une variation de + 25,78 % ;

. le total des produits d'exploitation s'élève à la somme de 332.773 Euros contre 265.072 Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015, soit une variation de + 25,54 % ;

. les charges d'exploitation de l'exercice se sont élevées à la somme de 329.265 Euros contre 274.460 Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015, soit une variation de + 19,97 %.

Ces charges se décomposent de la manière suivante :

. Variation de stock (marchandises)	1.260 €
. Autres achats et charges externes	265.618 €
. Impôts, taxes et versements assimilés	1.373 €
. Salaires et traitements	42.608 €
. Charges sociales	18.231 €
. Dotations aux amortissements	136 €
. Autres charges	40 €

L'effectif salarié moyen s'est élevé à 1 personne au titre de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016, soit un effectif salarié moyen identique à celui de l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015.

Le résultat d'exploitation ressort à 3.508 Euros contre (9.388) Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015.

Compte tenu des éléments ci-dessus, notre résultat se solde par un bénéfice net comptable de 2.742,62 Euros contre un bénéfice net comptable de 1.943,23 Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015.

Au 30 Septembre 2016, le total du bilan de la société s'élevait à 223.343 Euros contre 155.877 Euros pour l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015, soit une variation de + 43,28 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les règles de présentation et les méthodes d'évaluation retenues sont identiques à celles de l'exercice social précédent, clos le 30 Septembre 2015.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter l'intégralité du bénéfice net comptable de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016 et s'élevant à 2.742,62 Euros au compte « autres réserves » qui passera ainsi de 29.876,51 Euros à 32.619,13 Euros.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, nous vous rappelons qu'il n'a pas été procédé à une distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice social écoulé, clos le 30 Septembre 2016, ne prennent pas en charge des dépenses non déductibles fiscalement.

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons également vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Le gérant

